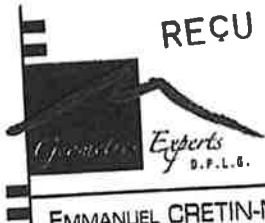


REÇU le 02 FEV. 2023



EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE

Service Comptabilité
75 ZI Les Portes Domitienne
CS 30020
34741 VENDARGUES

Facture

N° Dossier	18185 /
Facture N°F23010046	

Page 1 sur 2

Perpignan, le 30/01/2023.

Lieu des travaux : Commune de LAROQUE DES ALBERES - Avenue des Baléares - Section Cadastre : AH - N° de Parcelle(s) : 70

Objet : Lotissement "LE 9"
Rétablissement de limites

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
MIS-GEO SIT	MISSION GEOMETRE suivant convention du 28/02/2019 SITUATION N° 3				
bor-perim-l ot	1. Bornage périmétrique et de reconnaissance de limites	1 194,00		1.00	1 194,00
Eta-Plap	2. Numérisation du plan parcellaire(plan parcellaire général)	600,00		1.00	600,00
Imp-tra	3. Implantation des emprises voies et mitoyens pour les travaux (2 interventions)	1 050,00		1.00	1 050,00
	Actualisation à la date des travaux : Implantation du terrassement	41,84		1.00	41,84
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Sept 2022 : 1 325,10 Coefficient d'actualisation 1,0797	42,95		1.00	42,95
	Actualisation à la date des travaux : Implantation pour pose des blocs				
	Indice IGE Dec 2018 : 1 227,30 Indice IGE Novembre 2022 : 1 327,70 Coefficient d'actualisation 1,0818 Actualisation 525x1,0818	2 490,00		0.00	0,00
Bor-lot	4. Bornage des lots après travaux	240,00		1.00	240,00
Pub-fon2	5. Documents cadastraux pour vente				
Mon-rem	Montant de la rémunération : 5574€ HT				
Pla-ven	Plans de vente individuels et Descriptifs de bornage SRU , à la charge des acquéreurs : 680 € TTC par/ lot				
Geo-res	"Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération."				
		Total HT €			
		Total TVA 20%			
		Total TTC €			

IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG
Facture payable au plus tard le 01/03/2023

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU
102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr
N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A



EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE

Service Comptabilité
75 ZI Les Portes Domitienne
CS 30020
34741 VENDARGUES

Facture

N° Dossier	18185 /
Facture N°F23010046	

Perpignan, le 30/01/2023.

Lieu des travaux : Commune de LAROQUE DES ALBERES - Avenue des Baléares - Section Cadastre : AH - N° de Parcelle(s) : 70

Page 2 sur 2

Objet : Lotissement "LE 9"
Rétablissement de limites

Référence	Désignation	Prix U.HT €	Qté	Coeff	Montant HT
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES					
Imp-tra	Implantation sommaire de l'emprise de la voirie le 17/08/2020				
Ter-Bri	- Terrain. Brigade				
Pla-par	Plan parcellaire de projet d'acquisition sur la parcelle AD 38 (septembre 2019 et mars 2022)	170,00	3	1.00	510,00
Bur-Dess	- Bureau. Dessinateur				
Fact P	Facture partielle N°F22050316 du 31/05/2022 d'un montant de 3322,8€ TTC (2769€ HT)	75,00	3	1.00	225,00
Fact P	Facture partielle N°F22110669 du 30/11/2022 d'un montant de 680,21€ TTC (566,84€ HT)	-2 769,00			-2 769,00
		-566,84			-566,84
IBAN N° FR76 1660 7000 1901 9218 8172 959 / BIC : CCBPFRPPPPG		Total HT C			
Facture payable au plus tard le 01/03/2023		Total TVA 20%			
		Total TTC €			

A compter du 01.01.2013, tout retard de paiement entraîne une indemnité forfaitaire de 40 € minimum au titre des frais de recouvrement, à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard, de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées par l'application d'un taux d'intérêt égal à 12% (L. 441-6 du Code de commerce et Décret N° 2012-1115 du 2.10.2012). La société ne pratique pas l'escompte pour paiement anticipé.

S.C.P. CRETIN-MAITENAZ MOREAU
102, Avenue Alfred Kastler - Tecnosud - 66100 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 68 28 40 - Fax : 04 68 68 28 41 - Mail dmcgeo@orange.fr
N° TVA: FR 54 391 027 190 - N° SIRET: 391 027 190 00027 - A.P.E.: 7112 A